signalent comme fort intéressante, sur la " lumière artificielle," et accompagna son discours d'une expérience qui démontra les propriétés de son gaz, dont les qualités spéciales sont de produire une vive clarté, d'être inodore et d'une production facile pour l'usage des particuliers. A l'égard du *coût* M. Aubin a lui-même dit qu'il n'excéderait pas cinq shellings par mille pieds. Cette découverte peut-être regardée comme l'une des plus importantes de notre industrie, et il est très probable que l'utilité en sera convenablement appréciée du public.

La *Gazette du Canada* du 14 janvier contient une proclamation de Son Excellence prorogeant au 6 février prochain la réunion des chambres, sans encore les convoquer *pour la dépêche des affaires.*

On lit dans l'*Albion* de New-York, du 11 janvier :

" L'importante matière du commerce libre " entre les Etats-Unis et le Canada, qui doit " être combinée avec l'accès du St. Laurent " ouvert aux vaisseaux Américains, paraît en- " fin devoir obtenir quelque attention, car " nous observons qu'un projet de loi à cet " égard est annoncé comme ordre du jour " pour le 25 du courant."

La querelle judiciaire encore pendante entre les avocats et les Juges de Québec, a éveillé l'attention du peuple des deux divisions de la province sur l'élévation des taux d'honoraires accordés aux membres du barreau, et sert de prétexte à de vives récriminations contre *eux* de la part des journaux et de leurs correspondants. Les uns rejettent sur le corps entier les fautes de quelques-uns de ses membres en exhortant le public à se livrer à l'*étude* des abus qui existent dans le barreau ; d'autres se récrient sur le nombre excessif d'avocats qui, à raison de leur chiffre numérique, ne sont pas tous capables d'exercer *honnêtement* leur profession ; selon les uns, la classe entière des plaideurs est opprimée par les avocats, qui dénaturent les fins de la justice en combinant les procédures pour s'assurer des honoraires plutôt qu'afin de faire reconnaître les droits des clients, qu'ils ne mettent qu'en seconde ligne ; selon les autres, il est des hommes de loi pour qui la besogne professionnelle n'est qu'un moyen de parvenir à réaliser de viles spéculations au détriment de tous sans distinction.

Ces reproches pèchent inévitablement par leur caractère de généralité, mais tous ne sont pas sans fondement. L'erreur de ceux qui censurent la corporation entière des avocats est de s'imaginer que les abus judiciaires sont *sans remède* et que la loi les protège de l'impunité. Ils se trompent : la loi n'exempte personne d'être juste ou de manquer à ses engagements. Cette réflexion seule ôte à ces clameurs le prétexte qu'elles se donnent à l'occasion d'un conflit malheureux survenu entre le banc judiciaire et les membres du barreau de l'ancienne capitale.

Dans cette conjoncture, aussi bien que dans toutes celles où les droits *du peuple* sont appelés en cause, le langage des réformateurs du barreau est empreint de virulence. Un écrivain s'exprime ainsi sur cette matière dans le *Morning Chronicle* de Québec :

" Certainement, une assemblée publique " devrait être convoquée pour exprimer ses " sentiments sur le sujet.

. . . . . .

" Il est un temps pour toutes choses ; ce " temps est maintenant arrivé pour le peuple " riche et pauvre, bas ou élevé, de toute croy- " ance par ses pasteurs, de participer de cœur " et d'action à la sainte cause de la *liberté*, " contre le *joug oppressif* des avocats, contre " un *servage avilissant.*

" Quoi ! est-ce que tout le district de Québec " souffrira que l'on dise qu'il est devenu l'es- " clave passif des Avocats, qu'il n'ose recla- " mer *ce qui lui appartient* sans se courber " servilement et sans payer à ces hommes un " *lourd tribut* ? quelle humiliation pour le " peuple éclairé du dix-neuvième siècle ! "

On lit dans le *Montreal Gazette* de vendredi :

" LES FAUTEUILS DE LA REINE.—Nous avons été favorisés privément de la vue de ces splendides échantillons du goût et du talent des dames de Montréal.—Ils forment un cadeau bien digne des zélées donatrices et de la Très-Royale personne qui le doit recevoir. Ils seront exhibés aux regards de tous ceux qui désireront les voir, aujourd'hui (vendredi) et demain, aux Salles de Mesdes. Reed et Meakins, Grande rue St. Jacques, et seront empaquetés lundi pour la mer. Nous sommes informé qu'une liste des contributeurs à ce travail est entre les mains de Mesdes. Reed et Meakins, et demeure ouverte aux souscriptions de toute dame qui n'aurait pas eu comme en ce moment l'occasion de participer à ce magnifique présent ; et nous voulons ajouter que l'excédant des souscriptions au-delà du coût et des dépenses encourues, sera partagé entre les institutions de charité catholiques et protestantes de cette ville."

Le Canada par F. X. Marmier.

Quelques feuilles canadiennes ayant reproduit d'après les *Mélanges Religieux* l'écrit de M. Marmier sur le Canada, nous croyons qu'il est de notre devoir d'informer que plusieurs lignes terminant cette composition ont été nécessairement omises, par le manque d'espace. Nous réparons aujourhui cette omission. A la suite de cette phrase : " La masse de la population Canadienne est restée complètement étrangère à ces prétendus vœux universels d'annexion," M. Marmier ajoutait :

" L'Angleterre ne permettra pas qu'un tel projet s'exécute, et nous ne devons pas le désirer. Sous le régime anglais, la population Canadienne a conservé et conservera sa religion, sa nationalité. Annexée à l'Amérique, elle y noierait en peu de temps jusqu'aux derniers vestiges de ses vertus héréditaires. Ah ! qu'il nous reste quelque part, dans le flot toujours croissant des théories révolutionnaires, une portion de l'ancienne France, pure et calme, honnête et sensée. C'est une image qu'on peut se plaire à observer, c'est un état qui peut faire faire d'utiles réflexions, c'est un refuge peut-être !

X. MARMIER.

EUROPE.

New-York, 17 Janvier 1851

Le paquebot à vapeur *Franklin* est parti du Hâvre le 1er janvier. On était encore sans nouvelles de l'*Atlantic*. L'*Asia* a fait le trajet en 10 jours ; l'*Artic*, en 11 jours.

Les nouvelles politiques n'ont aucune importance.

Les nouvelles de Paris vont jusqu'au 1er. janvier. Un désaccord entre le gouvernement et l'Assemblée avait causé quelque sensation dans les cercles politiques. Les fonds avaient baissé en conséquence.

Il n'y a aucune apparence de pacification probable du différend Holsteinois: Le commandant général des forces holsteinoises s'est volontairement démis du commandement.

Dans la Pologne russe, les employés polonais dans les douanes devaient être congédiés pour être remplacés par des russes. On pressait avec énergie l'exécution d'autres mesures tendant à *russianiser* les provinces Polonaises.

New-York le 18 janvier.—L'*Atlantic* avait quitté Liverpool le jour fixé pour son départ, emmenant 27 passagers. On a vu à la hauteur d'Halifax les débris d'un vaisseau partagé en deux parts, qui a dû être brisé par le choc d'un steamer.

L'*Asia* est arrivé à New-York vendredi à 9 heures p. m. n'apportant aucune nouvelle intéressante d'Angleterre.

Les journaux de Stockholm annoncent l'envoi de 20,000 piastres à cette capitale, par *Jenny Lind*, pour être distribuées aux pauvres.

Le *Constitutionnel* (Paris) accuse M. Dupin d'avoir publié dans les *Débats* un article inculpant les Bonapartistes de s'être conjurés pour sa mort et celle du général Changarnier.

Les ministres de France n'avaient pas l'intention de renoncer à leurs portefeuilles.

A Hesse Cassel, les mesures violentes et coërcitives sont à l'ordre du jour. Une cour martiale y siége en permanence. Des arrestations fréquentes ont lieu et les citoyens réfractaires y sont assujettis à des châtiments corporels.

Un engagement entre les Danois et les troupes du Holstein a eu lieu près de Woolseld. Les premiers, malgré la supériorité de leur nombre, ont été forcés à la retraite, et leur perte a été considérable.

Etats-Unis.

LES EXPÉDITIONNAIRES DE CARDENAS.—La cour de circuit des Etats-Unis, siégeant à la Nouvelle-Orléans, s'est occupée de nouveau, le 2 janvier, du procès intenté au général Lopez et aux personnes impliquées avec lui dans l'échauffourée du mois de mai. Avec la reprise de ces débats, sont revenues naturellement les exceptions de toutes sortes ; car, sauf M. Henderson, qui paraît fort pressé d'en finir, aucun des prévenus n'est disposé à se laisser juger avant d'avoir épuisé tous les dilatoires. Remettant à plus tard l'examen des questions préjudicielles, la cour a commencé, dans l'audience du 3, la formation du jury destiné à juger M. Henderson. Mais cette opération offre, à son tour, d'assez grandes difficultés, par suite des nombreux motifs de récusation qui surgissent à chaque instant ; le 3 au soir, on n'avait encore trouvé que six jurés. Suivant toute apparence, les débats n'auront pu s'ouvrir que le 5, au plus tôt.

UNE CONSPIRATION.—D'après une dépêche télégraphique de Baltimore, on aurait découvert à Lexington (Virginie) un projet de soulèvement tramé par les esclaves. Six cents noirs à peu près se trouveraient impliqués dans le complot dont une lettre interceptée aurait dévoilé le secret. Si la nouvelle est exacte, les détails devront amener plus d'une révélation intéressante.

BRÉSIL.—D'après des nouvelles de Buénos-Ayres, reçues à Boston, en date du 24 novembre, on doit décidément s'attendre à une guerre prochaine entre la République Argentine et le Brésil.

FAITS DE L'ETRANGER.

On lit dans l'*Union de la Haute-Marne* du 6 décembre :

" La semaine dernière le citoyen maire de la commune de Sarcey se trouvant dans une auberge de Nogent, se prit à insulter des jeunes gens inoffensifs qui buvaient paisiblement près de lui à une table voisine. Ces derniers, sachant à qui ils avaient affaire, n'eurent garde de répliquer, il ne leur convenait pas, pour le moment, d'entamer une lutte démocratique fraternelle avec le trop turbulent citoyen maire de Sarcey. L'un d'eux s'en alla donc tout bonnement trouver les gendarmes, pour les prier de venir mettre à la raison l'insulteur qui les gratifiait si bénévolement de ses provocants outrages.

" Les gendarmes, comme c'était leur devoir, vinrent au cabaret, et après s'être enquis des faits, prièrent poliment le citoyen maire de Sarcey d'avoir à porter plus loin son humeur querelleuse. Grande fut la stupéfaction du susdit à ce propos. Il se retourna contre les gendarmes, et déchargea sur eux le poids de sa colère, de l'air d'un homme qui connaît sa valeur. Invoquant sa qualité de magistrat municipal, il les défia d'aller plus avant. Les gendarmes, ne connaissant que leur devoir ; il y avait flagrant délit de tapage et d'insultes ; peu leur importait la qualité du délinquant, ils passèrent outre ; le citoyen maire de Sarcey fut conduit au violon, et force resta à la loi.

" Où allons-nous ! grand Dieu ! où allons nous ! Voilà que les gendarmes n'ont pas peur des maires rouges, et se permettent de les coffrer lorsqu'ils les trouvent en défaut. O réaction !

" Le citoyen maire de Sarcey a, dit-on, porté plainte contre les gendarmes. La justice répondra comme elle doit répondre. En attendant, M. le préfet a pris un arrêté, en date du 4, par lequel il suspend de ses fonctions, pour trois mois, le citoyen maire de Sarcey."

—Par une sombre et silencieuse soirée du mois dernier le boule-dogue chargé de garder les tombes du cimetière Montmartre, fit entendre de féroces aboiements. Réveillé en sursaut, M. de Buon, conservateur du cimetière, ancien maréchal-des logis dans la vieille garde, s'arma d'une fourche de fer et s'élança sur les traces de l'animal. Près du mur de clôture, un homme s'élança sur lui et lui cria : " Si tu fais un pas, tu es mort ! " Cette menace n'effraya pas M. de Buon, qui, malgré ses soixante-sept ans, se précipita sur cet individu et lui porta plusieurs coups de fourche ; mais le voleur saisit la fourche de la main gauche, tandis que de la droite, se servant d'un bâton à l'extrémité duquel était fixé un poignard, il fit à M. Buon plusieurs blessures de peu d'importance à la cuisse et une plus grave à la main gauche, entre l'index et le pouce. Les cris : Au voleur ! à l'assassin ! effrayèrent le malfaiteur, qui se mit à fuir, et parvint à franchir le mur de clôture. Ses blessures mettront peut-être la justice sur ses traces. Des empreintes de sabot sur le sol, à l'extérieur, sembleraient annoncer un complice.

—Un affreux accident vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de Troyes à la station d'Egligny.

Le sieur Golardon, cantonnier, était à son poste, lorsque, vers deux heures du matin, il entendit le signal donné par un convoi de nuit. Une barrière avait été laissée ouverte ; le cantonnier, pour la fermer, voulut traverser la voie ; mais à peine était-il arrivé sur le milieu du chemin, que la locomotive s'avança sans qu'il pût l'éviter, le renversa et lui passa sur le corps. Ce malheureux a été relevé horriblement mutilé. La mort avait été instantanée.

CORRESPONDANCE.

Monsieur l'Editeur,

Je vois sur l'*un des derniers* numéros de l'*Avenir* le prétendu compte-rendu d'une assemblée tenue à Verchères pour l'élection populaire d'un marguillier ; cet écrit, ramas d'impertinences et de fausse tés, n'est nullement convenable de la part d'un journaliste qui prétend à quelque respectabilité ; en effet, monsieur le rédacteur-gérant s'y produit comme témoin oculaire, et pourtant son écrit fourmille de fausse tés évidemment perçues d'après les renseignemens d'une petite coterie formée depuis peu à Verchères, remarquable par son esprit perturbateur et par son irrévérence contre tout ce qui se rattache à l'église. Il prétend par exemple que l'élection était déjà décidée dès le dimanche précédent, mais que, " par une intrigue du curé et de son parti, la chose avait été remise au dimanche suivant ; " chose évidemment fausse, alléguée mensongère, mis en avant pour tromper l'esprit public ; car les procédés de la première assemblée n'avaient été suspendus, puis annullés, que par condescendance pour le parti adverse, qui se voyant perdu, se mit à cabaler, et cela encore du consentement mutuel des deux partis. D'ailleurs, le ton d'inconvenance, et de plaisanterie triviale qui règne d'un bout à l'autre de cet écrit est tel, que non-seulement un journaliste, mais même tout homme bien né aurait eu de la répugnance à le signer. Il entre en matière par vilipender grossièrement l'un des candidats, M. Victoire Larose, ancien et respectable citoyen de Verchères, dont tout le tort consiste à n'avoir pas reçu une éducation libérale. Certes ! ce malheur là n'est pas exceptionnel, il le partage avec bien d'autres, et en particulier avec son rival, le candidat heureux, qui, sous le rapport des connaissances, lui est parfaitement semblable. Monsieur le rapporteur ne parle pas non plus des criailleries et du tumulte affreux excités dans la sacristie par une douzaine de tapageurs, enfans perdus de la clique, mais dont les menaces et les manières brutales ne contribuèrent pas moins à éloigner de la sacristie un grand nombre de citoyens honnêtes et paisibles, manœuvre heureuse qui leur assura la majorité. Arrivé au candidat heureux de la clique, M. Pierre Chicoine, il lui prodigue les louanges les plus outrées, les complimens les plus déplacés ; il vante sa grandeur d'âme, sa générosité, son ardeur à promouvoir le bien public et l'éducation ; il aurait dû vanter aussi sa prudence, car ce bon Monsieur ayant, en effet, cautionné dans l'affaire du collége, a eu la précaution de se garantir contre les éventualités de l'*Avenir* par un *double cautionnement en sa faveur*: c'est ce qui s'appelle faire de la " grandeur d'âme " à bon marché ! Puis reprenant le ton de la gasconnade, il désigne clairement l'un des interlocuteurs de l'assemblée par une épithète insignifiante, une plate plaisanterie d'écolier, qui ne mortifiera nullement, j'en suis bien sûr, le respectable individu contre qui elle est lancée.....

Arrivons maintenant au personnage principal, celui contre lequel se dirige en réalité toute cette série de plats sarcasmes et d'injures socialistes. Oui, en effet, monsieur le rédacteur-gérant ne devait pas perdre l'occasion d'aboyer contre un prêtre, c'eut été manquer au *progrès*! Il s'est déjà formé parmi nous une espèce de coterie *réformatrice*, dont l'occupation constante, la manie de prédilection, consistent à fronder sans cesse les actes du pouvoir, tant public que particulier, à déverser le mépris sur les vénérables traditions, sur les usages chéris et respectés de nos ancêtres. Déjà les grands mots de liberté, de responsabilité, de contrôle populaire, de diffusion des lumières, de progrès, de jésuitisme, de cagotisme, d'ultramontisme et autres galimatias de l'*Avenir*, qui les a puisés lui-même dans le dictionnaire philosophique de Voltaire, commencent à circuler parmi nous et à passer en faveur dans certain quartier ; on s'achemine aussi gaiement vers le *scepticisme* et cela en doutant de tout, en remettant tout en question, en s'acharnant particulièrement contre le clergé, en lui niant enfin le droit de prendre part à la régie de l'église, puis le droit, bien entendu, de s'interposer en matières de mœurs. D'après un tel état de choses, il n'est pas étonnant que notre respectable curé soit journellement en butte aux tracasseries les plus outrageantes de la part de cette petite *coterie* ; car celui-là est un curé du bon vieux temps, un homme de foi et de principes, qui ne sait transiger ni avec sa conscience ni avec ses devoirs, un homme de vertus éminentes, un prêtre comme ceux de la primitive église, et qui ne doit la haine que lui portent aujourd'hui ses ennemis, qu'à certaines prédications un peu vives, au sujet des danses nocturnes et de l'intempérance ; car, je l'ai dit, et je le répète, nos *réformistes* tiennent beaucoup à interdire au clergé le droit d'intervenir en matière de mœurs. Je me résume, monsieur l'éditeur, en vous priant d'observer que je ne suis entré dans ces détails, que pour vous indiquer sommairement les sources où monsieur le rédacteur-gérant a dû puiser ses renseignemens. D'ailleurs son écrit insignifiant et mal-intentionné n'a produit ici aucun résultat bien sérieux. L'immense majorité des citoyens respectables de la paroisse continue de servir d'appui à son vénérable pasteur, et toutes ces tribulations passagères ne font que rehausser l'éclat de ses humbles mais précieuses vertus.

Agréez, monsieur, l'assurance, etc.

UN ELECTEUR.

Minerve.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

ENCORE UN ENFANT BRULÉ.—Un autre accident, pareil à celui que nous rapportions il y a peu de temps comme étant arrivé à Saint-Roch a eu lieu lundi dernier à Portneuf. Une petite fille d'environ quatre ans et demi, enfant de William Pierpoint, forgeron employé à la fabrique de papier de M. H. Smith, s'étant approchée du poële pendant que sa mère était allée chercher de l'eau, le feu prit à ses vêtements, et sa mère en rentrant, la trouva enveloppée de flammes : la pauvre enfant n'expira qu'après 30 heures d'horribles souffrances.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.—Voici l'état des mariages, baptêmes et sépultures dans les deux paroisses catholiques de cette ville pendant l'année 1850 :

	Mariages.	Baptêmes.	Sépultures.
Notre-Dame	218	989	773
Saint-Roch	161	960	674
Total,	379	1949	1447

Excédent des baptêmes sur les sépul. 502

PROCÈS DE PRESSE.—Le *Mercury* dit que le grand-jury des sessions trimestrielles a rapporté comme fondé, un acte d'accusation contre M. Middleton, éditeur de la *Gazette de Québec*, pour diffamation, par suite d'un article qui a paru dans la *Gazette* du 27 décembre dernier, contre M. Christie. Le *Mercury* ajoute que l'affaire ne sera pas poussée plus loin.

NOUVEAU COLLÉGE.—Nous avons le plaisir d'annoncer que M. le curé de la Pointe-Levi, aidé d'une bonne partie de la paroisse, se propose d'ériger un collége près de la nouvelle église maintenant en construction sur les hauteurs en face de la ville. Ce collége est destiné à remplir une lacune qui existe dans notre système d'instruction secondaire. Le cours d'études sera un cours commercial de cinq ans. On se bornera, pour l'enseignement des langues, à celui de l'anglais et du français. La situation est admirable pour un établissement de ce genre. Par sa proximité de la ville, beaucoup de jeunes gens pourront y aller puiser une instruction commerciale qu'on ne pourrait pas leur donner dans nos maisons d'éducation où l'on enseigne les hautes sciences et les langues mortes.

(De la Gazette du Canada.)

Avis a MM. les Commissaires d'Ecoles du Bas-Canada.

Etant informé par une lettre de l'Honorable Mr. LESLIE, secrétaire Provincial, en date du 28 de Décembre dernier, qu'il a plu à *son* Excellence le Gouverneur Général en Conseil, de diviser en parts égales entre le Haut et le Bas-Canada, l'Octroi Législatif de £50, 000, approprié pour le soutien des Ecoles Publiques, dans la Province du Canada, en vertu de l'Acte 4 et 5. ch. 18, il devient de mon devoir de vous faire connaître cette décision, pour vous servir de guide, autant que faire se pourra, dans vos procédés, en attendant que je fasse de nouveaux calculs, divisant £25, 000 au lieu de £29,000 qui étaient ci-devant alloués au Bas-Canada pour l'objet susdit, entre les Municipalités scolaires en proportion de leur population respective. Elles doivent s'attendre, en conséquence, à une certaine diminution dans leurs parts de l'Octroi, annuellement, tant que par un nouveau Recensement Général, on n'aura pas fourni au Gouvernement la base d'une nouvelle division, d'après la population respective des deux sections de la Province.

J'ai encore à vous dire, pour l'information de MM. les *Instituteurs*, que les Bureaux d'*Examinateurs du District* de Montréal et de Québec sont au complet, et que j'ai raison de croire qu'ils s'assembleront régulièrement tous les trois mois, à commencer au premier Mardi de Mars prochain, s'ils sont requis de le faire par les Instituteurs, pour leur faire subir l'examen voulu par la loi, et leur délivrer des Diplômes.

A cet effet, tout Instituteur ayant intention de subir son examen, doit en prévenir par écrit le Secrétaire du Bureau, au moins quinze jours avant le premier Mardi de chaque trois mois.

J'ai encore un certain nombre d'exemplaires de ma Circulaire No. 12, suivie d'une série de questions sur les diverses branches d'instruction prescrites par la loi, et ils sont à la disposition des Instituteurs qui voudront en tirer parti, en se préparant à leur examen. Ils ne peuvent se présenter trop tôt, ni en trop grand nombre, ni trop bien préparés pour le subir aussitôt et d'une manière aussi satisfaisante que possible. Ils ont de puissants motifs pour le faire, et j'espère qu'ils ne négligeront rien pour l'accomplissement de ce devoir si important pour le succès de l'enseignement, pour leur propre succès, et pour le bien de la société.

D'ailleurs, l'époque où les Instituteurs devront avoir subi leur examen n'est pas éloignée, et s'ils attendent qu'elle soit arrivée pour se présenter, il y aura presse et confusion aux Bureaux d'Examinateurs, et peut-être impossibilité de passer. D'où il suit que nombre d'Instituteurs pourraient se trouver sans situation, et qu'autant d'écoles seraient sans Instituteurs, car, à cette époque, ceux qui seront sans Diplômes n'auront pas droit à leurs parts de l'octroi.

J. B. MEILLEUR, S. E.

Bureau de l'Education.
Montréal, 10 Janvier, 1851.

☞ Nous voyons par le *Mirror* de Toronto du 17, que la veille on y avait entendu de formidables éclats de tonnerre accompagnés de vifs éclairs. Ce phénomène est assurément remarquable.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Ssoltville, Virginie, 15 juin 1850.

PENDANT que je voyageais sur le canal Kanawka je fus attaqué d'un violent rhume qui me rendit si malade et mit dans un tel état de faiblesse que je fus forcé de quitter le vaisseau sur lequel j'étais employé comme capitaine. Pendant l'hiver qui suivit, il prit un caractère si alarmants que je commençai à avoir des craintes sérieuses : Rien de plus pressé alors que de me procurer du Baume Dr. Wistar : J'en pris deux bouteilles, et je me trouvai mieux. Aussi je crois remplir un devoir en le recommandant à toutes les personnes qui pourraient être affligées de la même maladie.

JOSEPH R. BEAL.

TRAVAUX PUBLICS.

DES OFFRES seront reçues jusqu'à LUNDI, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain, pour les OUVRAGES de CHARPENTE du NOUVEAU PALAIS de JUSTICE, pour Montréal.

Le montant des contrats sera payé argent comptant au fur et à mesure que l'ouvrage avancera, moins la somme de 25 par cent qui sera retenue jusqu'à la confection des travaux ; les contracteurs seront tenus de fournir deux cautions à la satisfaction des Commissaires du Bureau des Travaux Publics ; les offres seront adressées aux dits Commissaires, mais ils ne s'obligent pas d'acepter les plus basses.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des soussignés, 87, rue des Fortifications, où l'on pourra voir les plans et devis.

OSTELL & PERRAULT,
Architectes.

Montréal, 10 janvier 1851.

Avis
AUX ENTREPRENEURS.

LES Syndics pour la construction d'une EGLISE ET SACRISTIE dans la Paroisse de St. ZOTIQUE, recevront des soumissions le 15me JOUR de JANVIER prochain à 10 HEURES du matin, en la CHAPELLE de la dite Paroisse, pour la construction d'une Eglise et Sacristie en Pierre. L'Eglise devra avoir 90 pieds de long sur 45 pieds de large et 32 pieds d'une pierre à l'autre de hauteur, et la Sacristie 25 pieds quarrés, le tout à mesure française et de dedans en dedans. Pour plus amples informations, voir les PLANS ET DEVIS pour référence.

St. Zotique, ce 15 décembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GAZETTEER
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR 1851,

A vendre chez

E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vencent, No. 3.

19 nov. 1849.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au dessous de l'établissement de la *Minerve*.

Montréal, 8 novembre 1850.

FRANCOIS LEDUC.
INFORMATIONS DEMANDEES

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerve* et le *Journal de Québec*.

ATTENTION !
A VENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA NAISSANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J., traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX : 2s. 6D. LA DOUZAINE.

Montréal, 2 novembre